

Application source du droit.

Par **flozz**, le **04/06/2016** à **17:29**

Bonjour, alors voilà j'ai une série de question à préparé pour un examen d'histoire du droit, et l'une d'elle me pose quelques problèmes :

Comment les sources du droit sont-elles appliquées entre le 5e et le 12e siècle ?

J'ai du mal à délimiter le sujet déjà, je sais que suivant l'époque il y'a plusieurs sources qui prédomine :

- Système personnalité des lois à l'époque mérovingienne
- Capitulaires à l'époque carolingienne + mici dominici
- Droit Canon
- Coutume qui se développe à partir du 9ème siècle

Je me demande surtout sur le jugement, se fait-il toujours selon la procédure franque pour toutes ces sources entre le 5eme et 12eme ? (Serment purgatoire + ordalies) avec le Mallus, les rachimbourgs et Echevins.

Je serais tenté de parlé de la procédure avec les turbes, mais elle apparaît dans mon cours surtout au 13ème avec Saint Louis etc.. donc peur de faire un Hors-Sujet

Bref, si quelqu'un pouvait m'éclairer sur la façon de traité mon sujet (L'épreuve consiste à faire un résumé de ses connaissances sur la question) et de le délimité ce serait fort sympathique, Merci d'avance [smile4]

Par **Maoria**, le **01/12/2017** à **14:21**

Bonjour, pourrais tu m'éclairer sur l façon dont tu y a finalement répondu ? Moi aussi elle me pose des soucis cette question